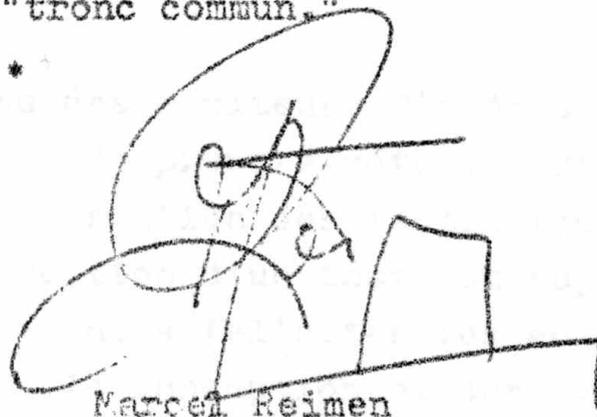


faire les études afférentes à un institut à l'étranger (article 19) !?

- 4° Le projet établit clairement le principe de la sélection des candidats et la Commission se demande si cette procédure n'est pas contraire à l'esprit dont fait preuve l'actuel projet de loi concernant le "tronc commun."

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Marcel Reimen', written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat abstract.

Marcel Reimen

Président

de la Commission de Législation